

N°15/2025

Département de la Somme

Arrondissement d'AMIENS

Communauté de Communes  
Nièvre et Somme  
1, allée des quarante  
Parc d'Activités des Hauts du  
Val de Nièvre – BP 30214  
80420 FLIXECOURT

Tél : 03.22.39.40.40

OBJET :

Subventions 2024 du Dispositif  
d'Accompagnement des  
Initiatives Culturelles (DAIC)

Date de convocation :  
30 janvier 2025

Date de séance :  
06 février 2025

Date d'affichage :  
13 Février 2025

Membres en exercice : 55

Membres présents : 36

Membres votants : 38

Jours et heures d'ouverture :  
du lundi au jeudi  
de 8h30 à 12h00  
de 13h30 à 17h00  
du vendredi de 8h30 à 12h00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le six février, le Conseil  
communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle  
des fêtes communale de BETTENCOURT SAINT OUEN, sous la  
présidence de Monsieur René LOGNON.

Etaient présents :

Mmes BENEDINI, LEPOIX, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE  
ALMEIDA, MINET, LICOUR, LEMAIRE, CERNET, ALEXANDRE,

Mrs DE LIMERVILLE, HERBETTE, FOURCROY, DELASSUS, POISSON,  
DELFOSSÉ, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, COLOMBEL,  
MAUGER, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, TRIMARCHE,  
OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, PARMENTIER, DELATTRE,  
BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL,

Etaient absents :

Mmes DUFRENOY, CHEVALIER, LEBRUN, CAPRON,

Mrs PINCHON, LEITAO, MOREL, VIGNON, ALEXANDRE, LEULIER,  
MARECHAL, MADANI BUTIN, BLAIZEL, HENRY, CARLE, LOUETTE,  
BOULLET, LEBLANC D, LEBLANC JM.

Pouvoirs :

Mme LEBRUN donne pour à M GAILLARD  
Mr HENRY donne pouvoir à Mme SOUILLARD

Secrétaire de séance : Mme LICOUR

\*\*\*\*\*

La séance étant ouverte,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle  
organisation territoriale de la République (NOTRe).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les statuts de la Communauté de Communes Nièvre et Somme.

Vu la compétence Culture exercée par la Communauté de  
Communes.

Vu la délibération n°144/2017 du 02 mai 2017 actant la politique de développement culturel et les demandes de subventions afférentes au DAIC.

Vu la délibération n°59/2024 du 11 Avril 2024 identifiant les demandes de subvention DAIC au titre de l'année 2023.

Vu la délibération n°58/2024 du 11 avril 2024 mettant à jour le Dispositif d'Accompagnement des Initiatives Culturelles.

Le Président rappelle au Conseil communautaire que la Communauté de Communes Nièvre & Somme met en œuvre un vaste projet culturel innovant, qui contribue à la mutation de son territoire et favorise l'expression de ses populations par le biais de l'art et de la culture, dont les axes de développement sont la lecture publique, le spectacle vivant, la musique, les patrimoines culturels et historiques, et les archives.

En plus de ce projet structurant, de nombreuses initiatives complètent l'action intercommunale et participent à la vie culturelle et à l'attractivité du territoire (expositions, valorisations de patrimoines, événementiel...).

Dans ce cadre, plusieurs demandes de subventions DAIC ont été validées par délibération n°59/2023 du 11 avril 2024 pour l'année 2024, au regard du budget adopté par le Conseil communautaire à ce titre.

Pour autant, dans la mesure où les bilans financiers des projets validés ont été reçus et/ou analysés au-delà de la date de clôture de l'exercice comptable 2024, les subventions n'ont pas pu être versées en 2024.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de délibérer sur le montant attribué, de façon à pouvoir verser les subventions en 2025, étant précisé que le budget 2024 alloué à ces subventions DAIC et non utilisé a été reporté au budget primitif 2025.

Il est donc proposé d'accorder aux manifestations suivantes pour l'année 2024 :

- L'APATE (Association pour la préservation du Patrimoine et l'Attractivité Touristique de l'Étoile)

3<sup>e</sup> édition d'*Au fil de l'APATE* (3 balades dans la commune de L'Étoile avec mise en valeur du Patrimoine et anecdotes sur la commune, dégustation de boissons locales, moments musicaux en début et fin de balade).

Proposition de versement : 420,00 € (20% de 2 100,00 €)

- Les Amis de la Collégiale de Picquigny

*Animations culturelles 2024 autour de la Collégiale* (exposition de peinture, programmation de 2 concerts, ouverture de l'église en juillet, août et lors des journées du Patrimoine).

Proposition de versement : 846 € (20% de 4 235,00 €)

- Ch'Lez'Arts festival

Divers stands (Art de la photographie, Peinture, Littérature avec la présence de deux auteurs, Lecture et Poésie), tremplin musical « jeunes talents » (4 x 30' + vote), 5 concerts sur la grande scène.

Proposition de versement : 1 549,47 € (20 % de 7 747,34 €)

- Vignacourt 14-18 (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine de Vignacourt).

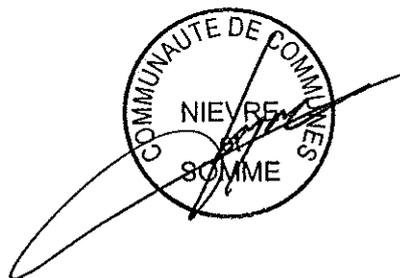
*Actions culturelles du centre d'interprétation 2024* (ateliers avec le photographe Irwin LEULLIER, projet avec la comédienne Hélène CAUET et la Cie L'Échappée dans le cadre de « souvenirs d'été », des concerts, des ateliers de dessins et gravures avec la plasticienne-graveuse Corine PAGNY.

Proposition de versement : 1480 € (20% de 7400 €)

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- Approuve le versement des subventions DAIC 2024 tel que présenté sur l'exercice comptable 2025,
- Dit que les crédits alloués en 2024 pour ces attributions ont été reportés au budget primitif 2025.
- Autorise le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.



Pour extrait conforme,  
Le Président.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 12 février 2025 et de sa publication le 13 février 2025.

